



ARGENT DE POCHE

FICHE SANITAIRE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

MÉDECIN TRAITANT

Nom :

Adresse :

Téléphone :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT LE JEUNE

Le jeune suit-il un traitement médical régulier ? (Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants)

☐ OUI ☐ NON

Asthme : ☐ OUI ☐ NON

Allergie : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

.....

DIFFICULTÉS DE SANTÉ (maladie, accident, hospitalisation, opération) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....

RECOMMANDATIONS (lunettes, lentilles, appareil dentaire, prothèses auditives...)

.....

Je soussigné(e), responsable légal de
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le tuteur du jeune à prendre, le cas échéant,
toutes mesures rendues nécessaires par l'état du jeune.

Fait à, le

Signature du représentant légal

AUTORISATION PARENTALE

- ✓ La Commune ou le donneur d'ordre du chantier ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes qui participent au dispositif "Argent de poche ». En aucun cas la somme versée pour la participation au dispositif "Argent de poche" ne pourra être considérée comme une rémunération salariale.
- ✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours du chantier, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale. En aucun cas, la responsabilité de la Commune ne saurait être engagée.
- ✓ La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance "Responsabilité Civile" lié à ce dispositif couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Je soussigné(e), Monsieur, Madame ou tuteur légal

Demeurant (adresse complète) à

Autorise mon enfant à participer au dispositif "Argent de poche" de la Ville de Haute-Goulaine, dans les conditions définies dans le contrat d'engagement ci-joint.

TRAJETS

- ☐ J'autorise les agents municipaux à transporter mon enfant dans les véhicules de la commune pour se rendre sur les lieux des chantiers.
- ☐ J'autorise mon enfant à rentrer seul après le chantier.

Fait à, le

Signature du représentant légal

PIÈCES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- ☐ Dossier d'inscription dûment complété (3 feuilles recto-verso)
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité
- ☐ Photocopie de l'attestation CPAM / MSA (ou autre) où figure le nom du jeune ou à défaut une copie de sa carte vitale
- ☐ Photocopie du carnet de vaccination à jour

(Si le jeune n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical du médecin traitant)

- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ RIB au nom du jeune (ouverture gratuite d'un compte bancaire auprès des banques)

DROIT À L'IMAGE

L'autorisation de droit à l'image est un document obligatoire permettant la diffusion de photographies et/ou de vidéos de votre enfant sur les publications officielles de la commune de Haute-Goulaine.

Vous avez la possibilité de retirer cette autorisation à tout moment. Dans ce cas, vous devrez en informer par écrit la Mairie de Haute-Goulaine, qui s'engage alors à cesser toute diffusion des photographies et/ou vidéos représentant votre enfant.

Les photographies et/ou vidéos demeurent la propriété de la Mairie de Haute-Goulaine et pourront être archivées et/ou détruites.

Je soussigné(e)

Adresse

Représentant légal de l'enfant Né(e) le

☐ **Autorise la commune de Haute-Goulaine** à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre du dispositif "Argent de poche" et représentant mon enfant désigné ci-dessus sur les différents supports édités par la commune (magazine municipal, site internet, réseaux sociaux, affiche, plaquette et tout autre document pour présentation en public lors d'une exposition).

☐ **N'autorise pas la commune de Haute-Goulaine** à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre du dispositif "Argent de poche" et représentant mon enfant désigné ci-dessus.

Fait à, le.....

Signature du représentant légal (Précédée de la mention « Bon pour accord »)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies dans l'ensemble du dossier d'inscription (y compris dans les pièces complémentaires) sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservé au format papier par la Commune de Haute-Goulaine pour communiquer avec vous sur le dispositif Argent de poche porté par la Commune.

Ce traitement est basé sur votre consentement obligatoire.

Les informations sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées des services administratifs et techniques de la Commune, et à des sous-traitants (le Trésor Public pour l'indemnisation des missions).

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement, d'opposition au transfert des données pour motif légitime à moins que la loi ou la réglementation en vigueur ne s'y oppose.

Pour exercer vos droits, vous devez nous adresser un courrier, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature à la mairie de Haute-Goulaine.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

☐ **J'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour faciliter la communication sur le dispositif Argent de Poche.**

Signature du représentant légal (Précédée de la mention « Bon pour accord »)

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Nom et Prénom du participant :

1. PÉRIODICITÉ ET ORGANISATION

Le dispositif est conçu pour offrir des missions citoyennes durant les temps libres des jeunes :

- **Calendrier** : Les activités se déroulent exclusivement pendant les **vacances scolaires**.
- **Durée** : Chaque mission s'effectue sur une **demi-journée de 3 heures 30 minutes**, incluant une pause obligatoire.

Fréquence : La participation est limitée à **5 chantiers maximum par an**.

2. PONCTUALITÉ ET PRÉSENCE

Le respect des horaires est la base de notre collaboration :

- **Exactitude** : Vous devez vous présenter à l'**heure précise** au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage ne pourra pas participer.
- **Assiduité** : Vous vous engagez sur la **totalité de la demi-journée**. Il est interdit de quitter le chantier avant l'horaire prévu, y compris durant le temps de pause.

3. RÉALISATION DES MISSIONS

- **Tenue de travail** : Les chantiers peuvent être salissants. Il est de votre responsabilité de porter des vêtements et des **chaussures adaptés** aux tâches confiées.
- **Déconnexion** : Afin de rester pleinement concentré, l'usage du **téléphone portable est strictement interdit**. Les appareils doivent être éteints pendant toute la durée du chantier.

4. COMPORTEMENT ET SAVOIR-ÊTRE

- **Qualité** : Vous vous engagez à réaliser consciencieusement les tâches et à suivre les consignes des encadrants.
- **Respect** : La courtoisie et la politesse sont exigées envers les encadrants, les autres jeunes, les passants et le voisinage.
- **Matériel** : Vous devez prendre soin des outils confiés, les nettoyer et les ranger à l'issue de la mission.
- **Confidentialité** : Vous êtes tenu à un **devoir de réserve** et de neutralité (discretion absolue sur ce que vous voyez ou entendez).

5. INDEMNISATION

- **Montant** : Toute réalisation satisfaisante donne droit à une indemnité forfaitaire de **15 € par chantier**.
- **Versement** : L'indemnité est obligatoirement versée sur le **compte bancaire du jeune**.
- **Justificatif** : Une attestation de présence vous sera délivrée (il ne s'agit pas d'un bulletin de salaire).

6. SANCTIONS

Le non-respect des points cités ci-dessus (comportement, horaires, téléphone) peut entraîner :

- La **non-indemnisation** du chantier concerné.
- L'**exclusion temporaire ou définitive** du dispositif.

ENGAGEMENT ET SIGNATURES

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine de sanctions.

Fait à, le

Le participant

Le représentant légal

Le responsable du Service

Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »